

Procès-verbal du Conseil Municipal

Commune de SAINT-BONNET

SÉANCE du 6 juin 2024

Date de convocation : 28 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, après en avoir informé le préfet, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kevin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire,

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE donne pouvoir à Mme Sandrine POURTAU

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.
Les votes portent sur 9 voix.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 4 avril 20224

Madame le Maire présente le compte rendu du dernier conseil municipal du 4 avril 2024.
Le conseil municipal approuve le procès-verbal présenté.

OBJET : S.P.I.C. « chaufferie bois » : détermination du prix de l'abonnement

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la situation budgétaire de la chaufferie bois de la commune.

Madame le maire demande l'avis du conseil municipal sur une évolution du prix de l'abonnement

Pour rappel l'abonnement actuel est de 274,63 €/HT pour les particuliers et à 1110,43 €/HT pour les bâtiments communaux.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PROPOSE d'AUGMENTER** le montant de l'abonnement annuel à partir de la saison 2024/2025
 - 302.09 €/HT soit 318.70 € TTC pour les particuliers soit 10 % d'augmentation
 - 1 388.03 €/ HT soit 1 464.38 € TTC pour les bâtiments communaux,

OBJET : Créances douteuses – Budget SPIC

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champs d'application est précisé par l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des

collectivités, le code générale des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Madame le maire rappelle que lors du vote du budget primitif du SPIC 2024, il a été prévu la somme de 500 € sur le compte 6817 (créances douteuses). Cette somme correspond à un état dressé par le Service de Gestion Comptable de Barbezieux-Saint-Hilaire pour des créances d'abonnement depuis plus de 2 ans.

Madame le maire insiste sur le fait que le risque ne pas recouvrer la somme de 579.46 € est importante voire quasi certain au vu de l'ignorance de l'adresse du débiteur.

Madame le maire propose à l'assemblée communale de provisionner 50% de la somme de 579.46 laquelle fera l'objet d'un mandat au compte 6817.

Ayant entendu l'exposé de madame le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **De PROVISIONNER** 50 % de la somme de 579.46 € laquelle fera l'objet d'un mandat au compte 6817
- **De CHARGER** Madame le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Devis maintenance chaudière

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de devis pour l'entretien et la maintenance de la chaudière suite au départ de notre agent technique.

Il a été demandé plusieurs devis :

Société Thermique électricité :

- o **Devis N°1 Contrat entretien annuel chaufferie budget SPIC**
 - Montant HT 3 090 € soit 3 708 € TTCComprenant : 4 ramonages, maintenance d'été, maintenance préventive sur la vis
- o **Devis N°2 Contrat entretien annuel pour les réseaux hydrauliques 15 abonnés + bâtiments communaux - budget mairie**
 - Montant HT 780 € soit 936 € TTCComprenant : maintenance du réseau de chauffage pour les 15 abonnés et les bâtiments communaux
- o **Devis N°3 Contrat nettoyage des réseaux de chauffage pour 15 abonnés+ bâtiments communaux - budget mairie**
 - Montant HT 1200 € soit 1440 € TTC

TOTAL des 3 devis : 5 070 € HT soit 6 084 € TTC

Société Hervé Thermique :

- o **Devis N°1 Contrat entretien annuel chaufferie + réseaux hydrauliques**
 - Montant HT 3 816.25 € soit 4 579.50 € TTC + ajouter la main d'œuvre. La société n'a pas voulu chiffrer le nettoyage des réseaux.Comprenant :
Visite du gros entretien sur la chaudière, 4 ramonages, maintenance d'été, visite de maintenance annuelle sur les échangeurs avec relevé des compteurs, visite d'entretien annuelle sur les chauffe-eaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de valider les devis de la société Thermique Electricité
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

DETAIL DEVIS THERMIQUE ELECTRICITE

DEVIS N°1

Désignation	Un	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
ENTRETIEN ANNUEL ORGANISE EN PLUSIEURS VISITES POUR UNE CHAUDIERE SECCALIER LAMPDAREX TYPE GGM D'UNE PUISSANCE DE 320 KWS DE 2001 / NUMÉRO DE SÉRIE 3200100K100				
Ramonage périodique à réaliser 4 fois par an (3 en période d'utilisation et 1 en période estivale) - 1 ensemble -	U	1,00	1 760,00	1 760,00
Prestations et opérations de maintenance d'été à réaliser - 1 ensemble	U	1,00	850,00	850,00
-Contrôle des tous les organes en mouvement -Contrôle sonde et calibrage -Contrôle, nettoyage et réparation du foyer -Dépose, nettoyage et répose des pièces d'usure				
maintenance préventive sur vis de transfert et sur vis d'alimentation	U	1,00	480,00	480,00
Ce chiffrage s'entend uniquement sur la main d'oeuvre hors pièces détachées et hors fournitures et matériaux divers				

DEVIS N°2

Désignation	Un	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
<p>1-MAINTENANCE RÉSEAU DE CHAUFFAGE POUR 15 ABONNES AVEC LES OPÉRATIONS SUIVANTES : 1 ensemble</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrôle chez les abonnés sur circuit primaire- Relevé température échange / fuite / purgeur- Analyse de l'eau- Contrôle échangeur à plaque / chambre / sonde <p>2-MAINTENANCE RÉSEAU DE CHAUFFAGE POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX AVEC CONTRÔLE ECS AVEC LES OPÉRATIONS</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrôle circuit primaire- Relevé température / fuite / purgeur- Analyse de l'eau- Contrôle sur eau chaude sanitaire sur 2 logements et salle des fêtes <p>est compris dans ces prestations un compte rendu annuel des opérations et relevés effectués.</p> <p>Ce chiffrage s'entend uniquement sur la main d'oeuvre hors pièces détachées et hors fournitures et matériaux divers (seuls les joints, le loctite et la filasse sont compris dans la prestation)</p>	U	1,00	780,00	780,00

DEVIS N°3

Désignation	Un	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
<p>Nettoyage à l'eau claire de l'ensemble du réseau hydraulique de chauffage 1 fois par an avant remise en route de l'installation (date à déterminer) pour :</p> <p>1-Les 15 abonnés particuliers</p> <p>2-Les bâtiments communaux (Mairie - Salle des associations, Salle des fêtes, école et 2 logements)</p> <p>Opérations consistant à vidanger complètement chaque réseau de chauffage, rincer à l'eau propre les canalisations pour supprimer les dépôts existants et à remettre en eau l'ensemble du réseau après l'intervention avec un contrôle d'étanchéité et un test de bon fonctionnement.</p>	U	1,00	1 200,00	1 200,00

OBJET : Organisation des élections

Michel Mandin remplacera Adeline à 13h00 car elle travaille.

OBJET : Point voirie

Michel Mandin et Angélique Bureau sont allés faire le tour de la voirie de la commune. Ils vont contacter l'entreprise TP LARENT Thomas pour boucher les trous et curer les fossés.

Le budget voirie prévu pour 2024 est de 10 000 €.

OBJET : Point travaux mairie

Nous avons demandé 2 devis pour refaire la peinture en priorité dans la salle de conseil puis pour les 2 bureaux.

OBJET : Point modification PLUi

Extrait de la délibération prise en conseil communautaire sur la modification du PLUi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-8 et L153-9 portant sur l'autorité en charge de la procédure ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-48 portant sur la modification du plan local d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes des 4B sud Charente le 21 décembre 2023 ;

Considérant l'article L151-6 du Code de l'urbanisme ;

Considérant l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ;

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 21 décembre 2023 est un document évolutif. Il apparaît qu'il soit nécessaire de réaliser une première modification de ce document.

Madame la Vice-Présidente propose de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Cette proposition est motivée par la nécessité d'adapter le dispositif réglementaire du PLUi, s'agissant notamment de :

- rectifier certaines erreurs matérielles et préciser certaines dispositions réglementaires sujettes à interprétation et source d'insécurité juridique,
- ajuster le règlement pour des incohérences de manière à faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme,
- préciser le règlement et les périmètres de certaines OAP des zones à vocation commerciale et économique afin d'assurer le développement économique sur le territoire,
- permettre l'évolution de projets photovoltaïque sous condition d'études d'impact valides afin d'être cohérent avec la politique du territoire.

La commune est concernée pour la zone de « chez les Bonnets » qui a été oubliée.

Il faut prévoir 8 mois d'instruction.

OBJET : Questions diverses

Adeline GILBERT : Le portail du cimetière est parti en réparation. Elle souligne le problème de l'entretien de la salle des fêtes : notre agent qui s'occupe du ménage a du mal à trouver des créneaux pour le ménage car il y a l'association de la danse qui occupe la salle les mardis et jeudis soir.

Solutions proposées :

- Ne pas renouveler le contrat de location en septembre à l'association.
- Faire une fiche de poste pour lister les tâches à faire à notre agent

Sandrine POURTAU : Nous avons demandé une étude phonique pour la salle des fêtes

Angélique BUREAU : demande si le voisin mitoyen à la salle des fêtes a un droit de passage pour le portillon de la salle des fêtes : Réponse : oui.

Le bloc en béton du fossé est tombé au niveau du fossé de la salle des fêtes.

Eric ROBIN : Les gazinières de la salle des fêtes ont été contrôlées. Tout est ok. Les travaux de la toiture de la ruine vont commencer. L'artisan demande si l'on peut détruire tous les petits toits attenants. Réponse : Oui

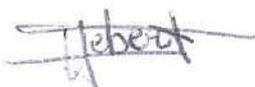
Michel Mandin : signale 2 fuites au niveau des chauffages de la salle des fêtes. Il y a aussi une grille cassée. Il demande si la porte d'entrée de la mairie peut être sécurisée avec un système de visiophone et d'ouverture automatique. Réponse : suivant le coût.

Stéphanie IDIER : Présentation de l'AG SILFA – ci-joint le rapport.

Prochain CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 4 juillet 2024 – si ordre du jour sinon le 5 septembre 2024

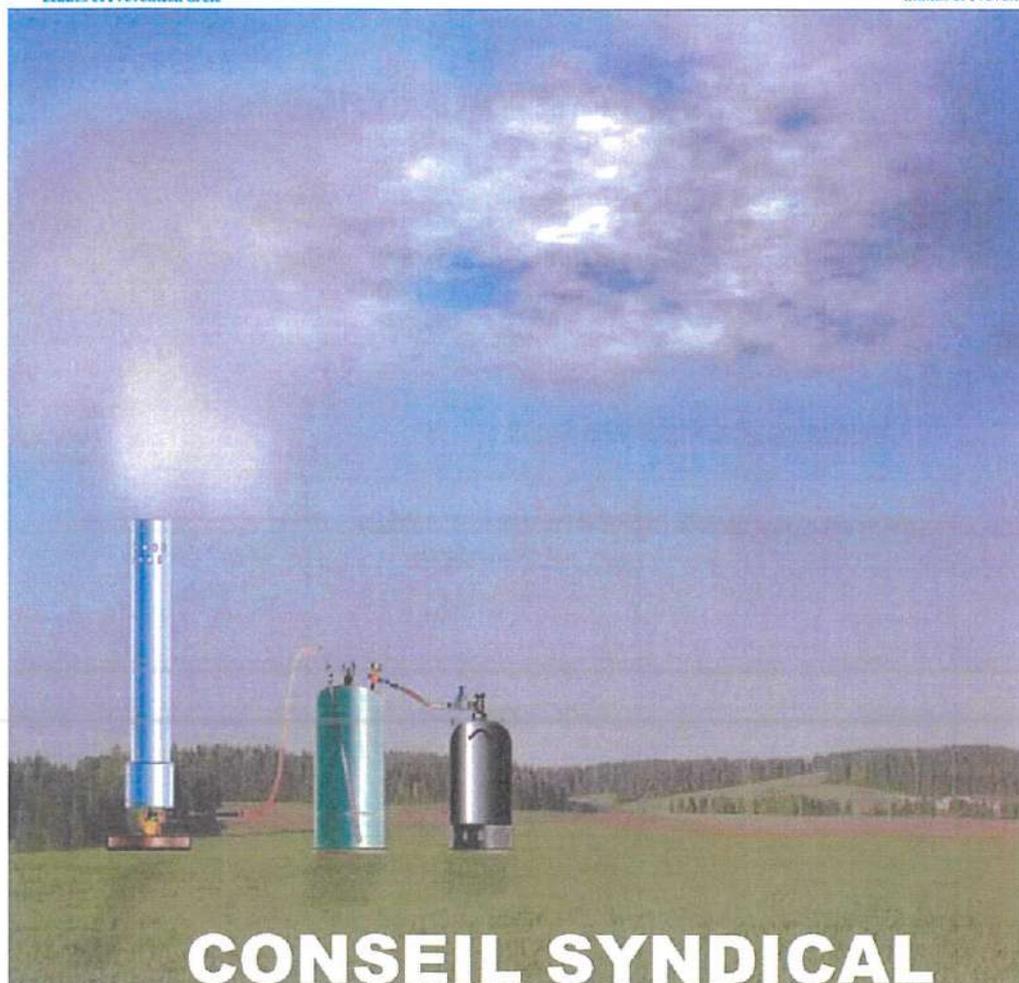
La séance est levée à 23h15

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de séance





CONSEIL SYNDICAL

19 AVRIL 2024 – SEGONZAC



S.I.L.F.A
Syndicat intercommunal à vocation unique

Siège administratif : SILFA
7 Rue du Stade
16 130 Segonzac

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2023

I - DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2023:

En quelques chiffres concernant : ⇒ les alertes et les émissions :

Début de la campagne : 01 avril
Fin de la campagne : 20 octobre

REPARTITION MOIS PAR MOIS

	du nombre des alertes	de la durée d'émission (théorique)
AVRIL	1	6 H 20
MAI	4	41 H 00
JUIN	10	90 H 30
JUILLET	1	8 H 00
AOÛT	0	0 H 00
SEPTEMBRE	4	33 H 00
OCTOBRE	0	0 H 00
TOTAL	20	178 H 50

ALERTES ET ÉMISSIONS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES



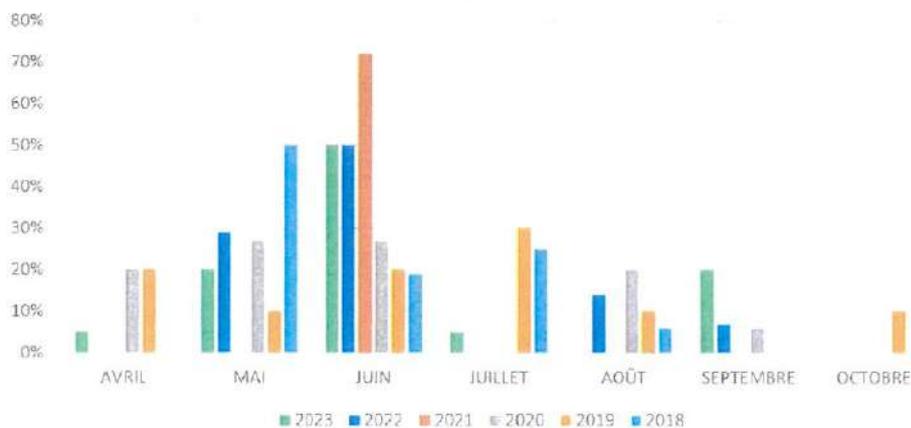
Avec 20 alertes cette année, nous sommes à la 5^{ème} année la plus impactante depuis 1999, nettement au-dessus de la moyenne (14.6).

A noter qu'il n'apparaît pas sur la période de tendance l'augmentation ou la diminution du nombre d'alerte et que l'effet aléatoire de l'année reste prédominant.

A noter toutefois que Depuis 2019 nous avons opté pour un seuil de déclenchement à 30% de risques de chutes de grêle contre 40% auparavant.

COMPARAISON DE LA DISTRIBUTION DES ALERTES

Répartition des alertes par mois selon les années



Cette année encore, le mois de juin s'est révélé comme le mois le plus sensible avec le plus d'alerte. Ce phénomène est assez régulier sur les Charentes. A noter des épisodes en avril, juillet et septembre qui sont plus rares en tendance.

⇒ Le fonctionnement du réseau :

* Générateurs en service : 66 en Charente-Maritime dont 6 en Gironde
45 en Charente

* Nombre total d'heures de fonctionnement : 18 427 heures

* Consommation totale de solution : 20 453 litres

* Consommation moyenne horaire : 1,11 litre/heure (par générateur)

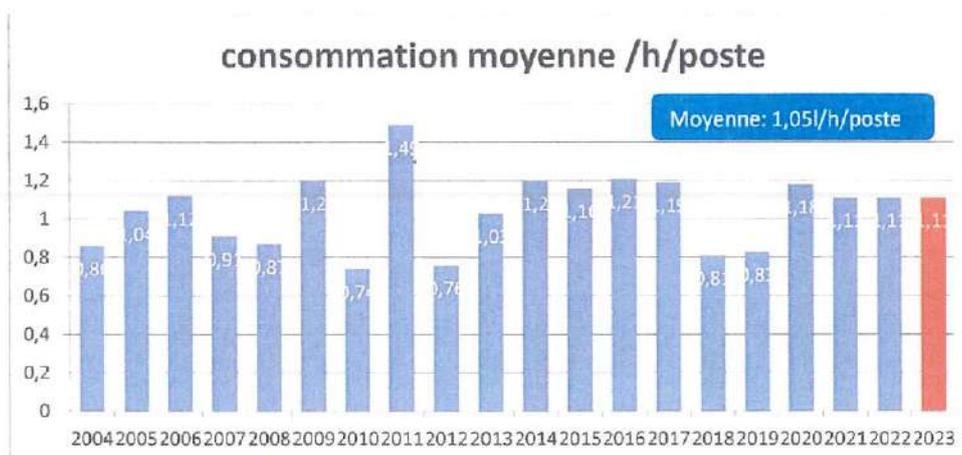
* durée moyenne d'émission par poste : 167,52 heures

* Consommation moyenne par poste : 185,94 litres

Ces données sont calculées sur les 110 stations car nous n'avions pas encore collectée les données d'un poste.

Soit, pour l'ensemble du réseau des Charentes, une quantité totale de 164 kg d'iodure d'argent dispersé au cours de la campagne.

A noter que la consommation moyenne par h et par poste est stabilisée depuis 2020 aux alentours de 1.1



⇒ Le réseau anti-grêle des Charentes :

La carte de la page suivante indique l'implantation des générateurs et des grêlimètres sur les Départements (campagne 2023) :

CHARENTES RESEAU 2023

109 GÉNÉRATEURS - 85 GRÈLIMÈTRES

Arelfa

FAÇADE
ATLANTIQUE



Abréviations: E= Emission, M= Mesure, 2C= Double cheminée

- générateur + grèlimateur (E+M)
- ⊙ générateur (2C) + grèlimateur
- grèlimateur seul (M)

7 km



Mis à jour le 25/09/2023

**Date de fonctionnement des réseaux
durant la campagne 2023**

Date Réseau Aéro-Arctic

N°	Département Zone	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	TOTAL	
									2023	2022
17	Charentes	13-	06-21-22-28-	01-06-09-09-12-13-17-18-19-20-	07-	-	01-11-17-18-	-	20	14
24	Dordogne	13-20-	06-12-22-28-	01-03-06-06-09-12-13-17-18-19-20-	07-	14-	11-17-18-	-	22	17
32	Gers	13-21-20-29-	06-12-23-24-26-29-30-31-	03-06-08-09-11-12-13-17-18-20-21-	07-27-	-	11-17-	-	27	19
33	Gironde Sud & Est	13-20-	06-12-22-28-	01-03-05-06-08-09-12-13-17-18-19-20-	07-	14-	11-17-18-	-	23	17
	Gironde Nord & Ouest	13-	06-11-22-28-	01-06-08-09-12-13-17-18-19-20-	07-	-	01-11-17-18-	-	20	14
40	Landes Ouest	13-21-26-	06-23-28-29-31-	03-06-08-11-12-13-17-18-20-	07-	-	01-11-17-	-	21	18
	Landes Est	13-21-26-29-	06-11-23-28-29-31-	03-06-08-11-12-13-17-18-20-21-	07-	-	01-11-17-	-	24	19
47	Lot et Garonne	13-20-29-	06-22-28-	01-03-06-09-12-13-17-18-20-21-	07-	14-	11-17-18-	-	21	16
64	Pyrénées-Atlantiques	21-28-	06-23-24-28-29-30-31-	01-03-06-09-10-11-12-13-17-18-20-21-	07-27-	-	01-11-17-	-	26	21
9	Anège	29-	06-24-31-	03-09-11-12-13-21-	07-11-27-	-	12-	-	14	12
65	Hautes-Pyrénées	-	06-23-24-28-31-	03-09-10-11-12-13-17-18-20-21-	07-27-	-	11-17-	-	19	15
18	Cher	23-	09-	10-18-19-20-21-	07-09-11-	14-	17-18-	-	13	16
21	Côte-d'Or	23-28-	04-06-21-	11-12-18-20-21-	07-09-11-15-29-	13-14-16-24-	12-	-	20	20
	Saône-et-Loire Nord	28-	04-05-13-21-	10-11-12-18-20-	07-11-15-23-24-29-	13-14-16-24-25-	12-	-	22	22
	Yonne	23-	-	11-12-18-19-20-21-	07-09-11-20-	16-24-	-	-	13	18
57	Indre-et-Loire	14-23-	09-13-	09-10-18-19-20-	07-	03-14-	17-18-	-	14	15
41	Loir et Cher	23-	00-	10-18-19-20-21-	07-	14-	17-18-	-	11	12
66	Pyrénées-Orientales	21-23-29-	23-24-31-	05-06-09-10-11-12-13-	04-06-11-21-27-29-	26-	12-	-	21	23
P R E V I G R E L E	Prévigère Est	-	12-13-22-23-24-25-27-28-29-30-31-	01-02-04-05-09-11-12-13-14-22-29-	24-27-	25-26-	12-	-	27	22
	Prévigère Centre	23-29-	07-12-13-22-25-27-28-29-31-	01-02-04-09-11-12-13-22-29-	24-27-	25-26-	12-13-	-	26	22
	Prévigère Nord & Ouest	23-29-	07-12-13-14-22-24-25-27-28-29-30-31-	01-02-04-05-09-10-11-12-13-22-29-	04-11-24-27-29-	25-26-	12-13-17-	-	35	24
	Prévigère Sud-Ouest	-	07-13-14-22-24-25-28-29-31-	09-11-12-13-22-29-	24-27-	25-26-	12-	-	20	17
Nombre de jours où au moins un réseau a fonctionné		6	18	20	12	7	6	-	69	58

⇒ **Climatologie - Orages à grêle sur le réseau des Charentes**
(Sources ANELFA + réseau de grélimètres AIDELFA + presse)

* **Avril** : le 13 avril (en alerte de 8h40 à 15h00) pas de chute de grêle signalée

* **Mai** : le 06 (en alerte de 13h à 23h) quelques chutes avec peu de dégât sur Boisbretreau grêle de mesure A0 (vigne sur feuilles et bois), A0 Condéon Reignac, A2 sur le Vieux crier Ansac sur Vienne (cultures et toitures maisons endommagées, secteur en dehors de la zone couverte par le réseau)
Le 11 pas d'alerte A0 quelques chutes signalée sur vigne à Jarnac-Champagne
Le 12 pas d'alerte A0 aucun dégât Triac-Lautrait
Le 21 et 22 (en alerte de 12h à 22h) pas de chute de grêle signalée
Le 28 (en alerte de 12h à 23h) A1 sur Tanzac culture touché Vignes et Maïs

* **Juin** : le 01 (en alerte de 12h à 21h) pas de chute de grêle signalée
Le 04 pas d'alerte A0 chute sur Luchat à 16h30 avec 20% de perte sur 100ha de vigne, à 17h30 sur Berneuil A0, St Germain de Lusignan A1 avec pertes de 15 à 20% sur les vignes 17ha et 55ha sur céréales à 18h30 grêle A1 sur secteur Ars/ Gimoux / Merpins gros dégât sur vignes (80%) et céréales (100%).
Le 06 (en alerte de 11h à 20h) pas de chute de grêle signalée
Le 08 (en alerte de 13h40 à 1h) pas de chute de grêle signalée
Le 09 (en alerte de 13h à 23h) pas de chute de grêle signalée
Le 12 (en alerte de 11h à 21h) A0 70% de dégât sur vignes à Boisbretreau, Brossac Chalais
Le 13 (en alerte de 10h à 21h) pas de chute de grêle signalée, Le 17 (de 15h à 23h) pas de chute de grêle signalée, Le 18 (de 10h à 19h) pas de chute de grêle signalée, Le 19 (de 15h50 à 21h) pas de chute de grêle signalée, Le 20 (de 12h à 20h) pas de chute de grêle.

* **Juillet** : le 07 (en alerte de 14h à 22h) pas de chute de grêle signalée
Le 09 pas d'alerte à 5h30 A0 sur Chevancaux des voitures marquées. En direction de Bordeaux puis Chantillac à 6h30 A1 maisons abimées, voitures touchées dans secteur Salles, Lavalette gros dégâts sur Maïs et Tournesols. Dégâts couloir Montmoreau Saint Cybard.

* **Août** : Aucune alerte le 23 de la grêle A0 à 0h30 pas de dégât apparent par le tenant de poste de Boisbretreau. Le 24 de la grêle A1 à 2h sur Allas-Champagne maïs aucun dégât.

* **Septembre** : en alerte le 01 (de 19h à 3h), le 11 (de 15h à 23h59), le 17 (de 12h à 20h) et le 18 (de 10h à 18h) aucune de chute de grêle signalée

* **Octobre** : aucune alerte

II - PREVISIONS 2024 :

► Infrastructure du réseau :

Les postes installés au cours de la campagne 2023: Bedenac, Bussac sur Charente, Semussac et Valeyrac

Pour la campagne 2024 mise en route de nouveaux postes : Vibrac et La Ruscade
A Monbooyer il manque toujours un volontaire titulaire pour installer le poste.

► Transmission des alertes :

- mise en alerte téléphonique de l'ensemble du réseau par le dispositif VIAPPEL – prévisions par KERAUNOS seulement cette année
- état permanent du réseau consultable à tout moment sur site internet de l'ANELFA qui regroupe les informations pour l'ensemble des réseaux adhérents :

<http://www.anelfa.asso.fr>

Pour savoir si votre réseau est en alerte vous pouvez consulter le site internet
Anelfa / Campagne / Alertes
avec votre ordinateur ou votre smartphone (exemple ci-dessous avec le réseau Gers)

CAMPAGNE

BULLETIN SPÉCIALISÉ
CAMPAGNE CHUTES
VIAPPEL
ALERTES
CAMPAGNES ANTERIEURES
COMPTE RENDU D'EMISSION

Alertes en cours

Gers
Landes Est
Prévigère Nord Ouest
Pyrénées Atlantiques

Dernières brèves

...

Réseaux en alerte

Cette carte indique si un réseau de l'ANELFA est en fonctionnement ce jour (en orange). Passer sur la zone avec la souris pour connaître l'heure de début et fin



Alertes en cours

- **Gers**
3 novembre 2015
Début : 13:00
Fin : 23:00
- **Landes Est**
3 novembre 2015
Début : 12:00
Fin : 23:00
- **Prévigère Nord Ouest**
3 novembre 2015
Début : 15:00
Fin : 21:00
- **Pyrénées-Atlantiques**
3 novembre 2015
Début : 17:15

LA CAMPAGNE 2024 DEBUT LE 1^{ER} AVRIL

Enregistrement automatique du fonctionnement des postes (TESTO) :

L'ensemble des générateurs du réseau est équipé d'enregistreurs automatiques (117 pour la campagne 2023) et de sondes d'un modèle renforcé d'une gaine métallique et muni d'une cosse à œillet percé permettant une meilleure fixation sur la cheminée.



Installation d'une sonde
Testo sur une cheminée



Un enregistreur Testo en
cours d'enregistrement

III) COMPTE FINANCIER SILFA 2023

Section d'investissement :

Comptes	DEPENSES	rappel 2022	Prev 2023	Réalisé 2023	Ecart
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
205	Logiciels	0,00	0,00	0,00	0,00
2148	autres construction	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	0,00	5 000,00	0,00	-5 000,00
		0,00			
21833	Mat. De bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres matériels	0,00	1 400,57	0,00	-1 400,57
020	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	7 400,57	0,00	-7 400,57
Comptes	RECETTES	rappel 2022	Prev 2023	Réalisé 2023	Ecart
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 400,57	7 400,57	7 400,57	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
021	VIRT. DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 400,57	7 400,57	7 400,57	0,00

Aucune opération effectuée sur ce compte en 2023

Section de fonctionnement :

Comptes	DEPENSES	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Ecart B/CF
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	110,40	2 554,90	0,00	-110,4
6064	Fournitures administratives				
6135	Locations mobilières				
615558	Entretien et réparations sur matériel	110,40	1 958,60		-110,4
6156	maintenance		98,40		
616	Primes d'assurance				
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		250,00		
6251	missions réceptions		250,00		
6257	Déplacement-Mission réception				
012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	
633.	Cotisations à ...				
2012	Rémunérations				
6451	Charges URSSAF				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	103 176,73	116 303,10	108 303,89	5127,16
65738	Subvention AIDELFA				
65548	Autres contributions	103 176,73	110 000,00	108 303,89	5127,16
65888	Autres		6 303,10		
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
6611	Intérêts des emprunts et dettes				
668	Autres charges financières				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	
673	titres annulés sur exercices antérieurs				
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (Chapitre 042)				
022	DEPENSES IMPREVUES				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 287,13	118 858,00	108 303,89	5 016,76

Le montant des dépenses réalisées est en hausse de 5 k€ par rapport au CF 2022. Cela est dû à l'augmentation des charges de fonctionnement liées à l'AIDELFA (augmentation de la solution iodure d'argent, charges de fonctionnement)

Comptes	RECETTES	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Ecart BI/CF
70	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	
70..					
72	TRAVAUX EN REGIE				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	100 124,73	93 000,00	100 898,62	773,89
7473	Département	7 000,00		7 000,00	0,00
74748	Communes	93 124,73	93 000,00	93 898,62	773,89
7488	Autres participations				0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00
75..					
758	Produits divers de gestion courante				
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00
6...					
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		25 858,00		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		100 124,73	118 858,00	100 898,62	773,89

Le montant des recettes est proche de celui de 2022 à +774 € (+0.8%) en lien avec les variations de surfaces en vigne des communes.

A noter le maintien de l'aide du conseil départemental régulière depuis plusieurs années.

Résultat :

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Ecart CF23/CF22
Dépenses	103 287,13	118 858,00	108 303,89	5 016,76
recettes	100124,73	118 858,00	100 898,62	773,89
Résultat	-3 162,40	0,00	-7 405,27	-4 242,87

Le résultat d'exercice est déficitaire de 7405 € (en dégradation de 4.2 k€ par rapport à 2022)

Ce nouveau résultat déficitaire impacte à nouveau le report d'excédent qui passe de 25 858 € à 18 452.73 €. Dans ces conditions il conviendra d'être vigilant et de prévoir à termes une augmentation de la participation des communes si de nouvelles solutions de financement de l'AIDELDA ne sont pas trouvées (contact en cours avec le négoce du Cognac) pour prendre en charge une partie des dépenses refacturées aux syndicats de Charente et Charente maritime.

IV) BUDGET INITIAL SILFA 2024 :

Section d'investissement :

Comptes	DEPENSES	rappel 2023	Prev 2024	Réalisé 2024	Ecart
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
2051	Logiciels	0,00	1 156,00	0,00	1 156,00
2148	autres construction	0,00		0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
21833	Mat. De bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres matériels	0,00	1 629,87	0,00	1 629,87
020	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	7 785,87	0,00	7 785,87
Comptes	RECETTES	rappel 2023	Prev 2024	Réalisé 2024	Ecart
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 400,57	7 400,57	7 400,57	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
25051	Amortissement		385,33		385,33
021	VIRT. DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 400,57	7 785,90	7 400,57	385,33

Suite au passage à la M57, un nouveau logiciel de comptabilité a été mis en place par ATD16. Il y aura donc de façon certaine un investissement sur 2024 entraînant la mise en place d'amortissement.

Section de fonctionnement :

Comptes	DEPENSES	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réalisé 2024	Ecart BI/CF
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	2 198,40	0,00	2 198,40
6064	Fournitures administratives				0,00
6135	Locations mobilières				0,00
615558	Entretien et réparations sur matériel		1 600,00		1 600,00
6156	maintenance		98,40		98,40
616	Primes d'assurance				0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs				0,00
6251	missions réceptions		500,00		500,00
6257	Déplacement-Mission réception				0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Cotisations à ...				
2012	Rémunérations				
6451	Charges URSSAF				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 303,89	115 869,00	0,00	7 565,11
65738	Subvention AIDELFA				0,00
65548	Autres contributions	108 303,89	110 000,00		1 696,11
65888	Autres		5 869,00		5 869,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
6611	Intérêts des emprunts et dettes				
668	Autres charges financières				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	
673	titres annulés sur exercices antérieurs				
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (Chapitre 042)		385,33		
022	DEPENSES IMPREVUES				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	108 303,89	118 452,73	0,00	9 763,51

Le montant des dépenses pour 2024 est prévu en hausse de 9763 k€. A noter que suite à la mise en place du logiciel de compta dans le cadre du passage à la M57, un poste d'entretien pour la suivi du logiciel est mis en place à hauteur de 800€ par an, sachant que 2024 cumule le rattrapage de 2023 dont la facture est arrivée après la clôture des comptes.

Comptes	RECETTES	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réalisé 2024	Ecart BI/CF
70	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	
70..					
72	TRAVAUX EN REGIE				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	100 898,62	100 000,00	0,00	-898,62
7473	Département	7 000,00	7 000,00		0,00
74748	Communes	93 898,62	93 000,00		-898,62
					0,00
7488	Autres participations				0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	
75..					
758	Produits divers de gestion courante				
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	
					0,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		18 452,73		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 898,62	118 452,73	0,00	-898,62

Le montant des recettes est stable considérant le maintien de la subvention du conseil départemental et des surfaces inchangées en attente du recensement des surfaces viticoles.

V) COTISATION DES COMMUNES

* Au cours de la campagne 2023, le nombre d'alertes a augmenté par rapport à la campagne 2022 (6 alertes de plus). **L'exercice 2023 est clos en déficit avec un stock de solution dans les postes permettant de commencer la campagne 2024 dans des conditions satisfaisantes.** En outre le report à nouveau constaté permet de se donner une année supplémentaire pour trouver de nouvelles sources de financement à l'AIDELFA. Sans cela une augmentation des tarifs pour 2025 sera inévitable

Pour 2024 nous vous proposons de voter les participations suivantes sans changement par rapport à 2023 :

Charente Maritime		
- par habitant (- 5000)	: 0,130 €	(inchangé depuis 2021)
- par habitant (+ 5000)	: 0,070 €	(inchangé depuis 2021)
- par hectare vigne	: 1,25 €	(inchangé depuis 2021)
- par hectare S.A.U.	: 0,24 €	(0,30 en 2021 pour le 17)

Charente		
- par habitant (- 5000)	: 0,130 €	(inchangé depuis 2021)
- par habitant (+ 5000)	: 0,070 €	(inchangé depuis 2021)
- par hectare vigne	: 1,25 €	(inchangé depuis 2021)
- par hectare S.A.U.	: 0,24 €	(inchangé depuis 2021)